



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 26260

Numéro SIREN : 538 732 165

Nom ou dénomination : INGIMA PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2013 sous le numéro de dépôt 36578



1303661301

DATE DEPOT :	2013-04-18
NUMERO DE DEPOT :	2013R036578
N° GESTION :	2011B26260
N° SIREN :	538732165
DENOMINATION :	INGIMA PARIS
ADRESSE :	17 rue de la Banque 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2013/02/15
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

INGIMA PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100.000 €
SIEGE SOCIAL : 17 RUE DE LA BANQUE - 75002 PARIS
R.C.S : PARIS B 538 732 165
SIRET : 538 732 165 000 13
APE : 7112 B

N DE DEPOT 36573

16 1502 13 DD

COPIE CONFORME

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15/02/2013

L'an deux mil treize et le quinze février à dix-neuf heures, les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée portant la dénomination "INGIMA Paris" au capital de 100.000 € divisé en 100.000 actions nominatives de 1 € chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par la Présidence suivant lettres adressées à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Johan GUEDJ. Monsieur Christian GUENERAT-TUFAL, représentant la société INGIMA PARTICIPATIONS SA, est appelé comme scrutateur et est également désigné comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant adressé, dans le délai prescrit, des formulaires de vote par correspondance, possèdent plus des trois quarts des actions composant le capital social.

Monsieur Jacques PARENT, représentant la Société de Commissariat aux Comptes ACCOMPLYS SARL, Commissaire aux comptes de la société, convoqué suivant les formes légales, est absent et excusé.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement. Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les lettres de convocation
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

- 1- Démission d'un directeur général délégué
- 2- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales correspondantes

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Jean-Christophe CONTICELLO fait part à l'assemblée de son désir de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué et ce à compter de ce jour.

L'assemblée accepte cette démission et le remercie de la diligence dont il a fait preuve dans l'exercice de sa mission.

Après discussion, il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie de la présente délibération pour effectuer les formalités légales correspondantes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

Est annexée aux présentes, après avoir été certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, la feuille de présence signée par chacun des actionnaires ayant assisté à la réunion. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture faite.

LE PRESIDENT

LE SCRUTATEUR

LE SECRETAIRE